

Jean-Pierre Barbier
Président du Département

Monsieur Marc Peyronnard
Président
Association Grésivaudan Nord Environnement
Mairie de La Terrasse
102 place de la Mairie
38660 LA TERRASSE

Grenoble, le 07 JUIN 2024

Dossier suivi par : Marc Roux
Contact : 04 76 00 34 08
Direction des mobilités
Service études, stratégie et investissements
DM/SES/24-129

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 mai dernier, vous m'avez alerté sur les impacts de la fermeture de la passerelle qui franchit le ruisseau de Bresson sur l'itinéraire provisoire de la Belle Via sur la commune de Saint-Vincent-de-Mercuze.

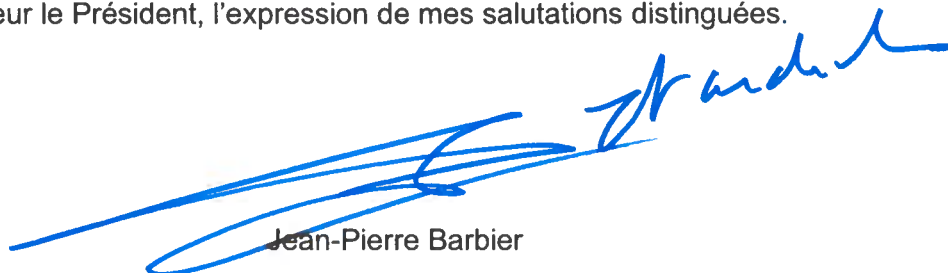
Soyez assuré que votre sollicitation a retenu toute mon attention.

Je souhaite tout d'abord vous préciser que la gestion et la maintenance de cette passerelle relèvent de la commune de Saint-Vincent-de-Mercuze puisque la voie qu'elle supporte est communale. Cependant, comme cet ouvrage est utilisé par l'itinéraire provisoire de la Belle Via et compte tenu des difficultés que génère sa fermeture pour les cyclistes, le Département de l'Isère a décidé de prendre en charge, à titre exceptionnel, la maîtrise d'ouvrage et le financement à hauteur de 80 % de la reconstruction de cette passerelle.

Les études nécessaires à cette dernière sont achevées et l'entreprise, qui réalisera les travaux, a été retenue. Cependant, en application du Code de l'environnement, une déclaration simplifiée au titre de la Loi sur l'eau doit précéder ces travaux. Compte tenu du délai d'instruction de cette procédure, la reconstruction de cette passerelle devrait débuter le 6 juillet prochain, sauf demande d'éléments complémentaires. Elle devrait durer environ une semaine.

Le service aménagement de la direction territoriale du Grésivaudan et le service études, stratégie et investissements de la direction des mobilités sont à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre Barbier